

VILLE de MONTBONNOT SAINT-MARTIN

PREFECTURE DE L'ISERE

(38330)

0 4 OCT, 2023

N° 18

SECTION COURRIER

Nombre de conseillers	
en exercice	29
présents	22
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJET:

Création au 1er octobre 2023 d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 70%

et

Suppression de deux postes liés à des départs en retraite

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture

le:

0 4 OCT. 2023

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr

le: 10 OCT. 2023

République Française Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal: 19 septembre 2023

Présents: M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENSA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs: Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 19 septembre 2023,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,



Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1er octobre 2023.

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à 70% à compter du 1^{er} octobre 2023.

La suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à 90%, objet de la délibération n°04 du 31 mars 2009.

La suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, objet de la délibération n°07 du 15 novembre 2021.

- La rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emplois correspondants,
- Ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grades et emplois,

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Les jour, mois et an susdits Le Maire,

Dominique BONNET

Fait à Montbonnot Saint-Martin,

Le secrétaire de séance, Marie-Béatrice MATHIEU